

Protection consulaire

L'UE, ta planche de salut à l'étranger

Tu effectues le voyage de ta vie. Tu n'as peut-être pas pensé aux démarches à suivre en cas de problème. Tout se passera sûrement bien, mais il vaut mieux être préparé.

Si tu rencontres de graves difficultés hors de l'UE, et que ton propre pays ne possède pas d'ambassade sur place, l'ambassade d'un autre pays de l'UE peut t'aider. C'est ton droit en tant que citoyen de l'UE. Un jour, ce pourrait être ta planche de salut.



COMBLER LES LACUNES

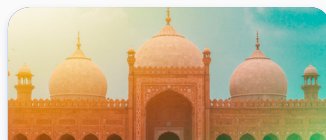


90 millions

Nombre de voyages effectués par les Européens chaque année hors de l'UE.

4

Nombre de pays non membres de l'UE où tous les pays de l'UE ont une ambassade.

**ÉTATS-UNIS****CHINE****INDE****RUSSIE**

7 millions

Près de 7 millions de citoyens de l'UE partent ou vivent dans un lieu où leur pays n'est pas représenté

Ce pourrait être ton cas

INTERVENIR QUAND LES CHOSES TOURNENT MAL

L'ambassade d'un autre pays de l'UE peut t'aider en cas de:

Perte ou vol de passeport ou de carte d'identité

L'ambassade peut délivrer un titre de voyage provisoire.

Accident ou maladie grave

Le personnel peut contacter ta famille ou tes amis à ta place si tu es hospitalisé.

Un crime ou un délit, tel qu'un vol ou une agression

Une personne de l'ambassade peut t'accompagner au poste de police.

Décès

Le personnel peut t'aider à informer tes proches et à enregistrer un décès.

Arrestation ou détention

L'ambassade peut t'informer sur le système juridique local ou t'aider à trouver un avocat.

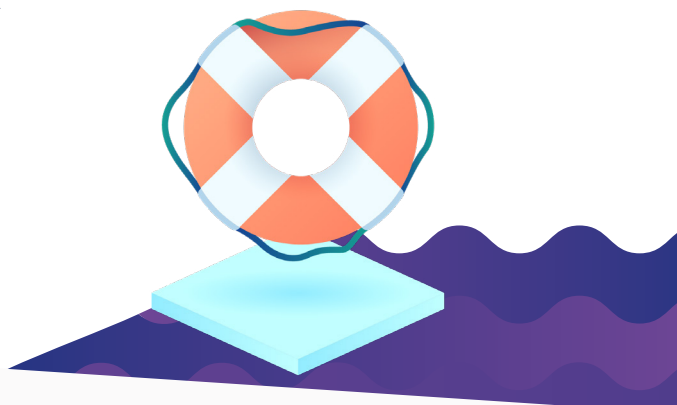
Aide et rapatriement en cas d'urgence

Par exemple en cas de catastrophe naturelle ou de troubles civils.

UNE AIDE FACILE DANS LE MONDE ENTIER

Toi et ta famille bénéficiez d'une aide sur le terrain où que vous soyez dans le monde, même si votre pays n'y est pas représenté.

Tu bénéficies du même traitement qu'un citoyen du pays qui t'aide. Sans discrimination.



CONSEILS SIMPLES POUR UN VOYAGE PLUS SÛR

1

Vérifie si ton pays a une ambassade ou un consulat dans le pays où tu te rends
Trouve des conseils de voyage sur le site du ministère des affaires étrangères de ton pays.

2

Pas d'ambassade ou de consulat?
Trouve un autre pays de l'UE en ligne.

3

Note le numéro de téléphone.

MON AVENTURE, MA VIE.